



2027



Examen Professionnel Attaché Principal d'Administration de l'État du ministère des armées

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS	CLÔTURE DES INSCRIPTIONS	ÉPREUVE ÉCRITE	ÉPREUVE ORALE	NOMBRE DE POSTES
05/05/26	18/06/26	-	A compter du 21/09/26	48

- Arrêté du 27 avril 2026 autorisant, au titre de l'année 2027, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'Attaché Principal d'Administration de l'Etat du ministère des armées et des anciens combattants (JO du 2 mai 2026)

➤ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054022003>

- L'organisateur de cet examen professionnel est à la charge du **Centre Ministériel de Gestion (CMG) de Saint-Germain-en-Laye**.

Modalités d'inscription

Par Internet de préférence :

Le formulaire d'inscription doit être complété sur la plateforme des concours, à l'adresse suivante : <https://admissio.defense.gouv.fr>.

Un mode opératoire est disponible sur la plateforme : Menu Direction/Espace documentaire des civils de la défense/Mode d'emploi.

Par Voie Postale : jusqu'au 1er juin 2026

Les candidates et les candidats n'ayant pas accès à Internet, **peuvent demander un dossier papier d'inscription et de RAEP par voie postale, jusqu'au 1^{er} juin 2026**, cachet de la poste faisant foi, auprès du CMG de Saint-Germain-en-Laye – Division Ressources Humaines – Bureau mobilités et recrutements – Section recrutement – Base de Loges – 8 Avenue du Président-Kennedy – BP 40202 – 78102 Saint-Germain-en-Laye Cedex.

Les candidates et candidats doivent joindre, impérativement, à leur demande, une enveloppe au format A4 affranchie au tarif lettre 190 grammes et libellée à leurs nom et adresse.

Le formulaire d'inscription, après avoir été rempli, daté et signé doit être transmis, accompagné du dossier de RAEP et des pièces justificatives requises, par voie postale, à l'adresse du CMG de Saint-Germain-en-Laye, ci-dessus mentionnée, au plus tard le 18 juin 2026, date de clôture des inscriptions et de dépôt du dossier de RAEP, cachet de la poste faisant foi.

Épreuve orale d'admission : à compter du 7 septembre 2026

L'épreuve orale consiste en un entretien avec le jury et se déroule en Ile-de-France, **à compter du 21 septembre 2026.**

La candidate ou le candidat transmet un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Un modèle de dossier de RAEP, un guide de remplissage et le mode opératoire de dépôt de documents (dossier d'information) sont disponibles sur la plateforme ADMISSIO précitée.

Le RAEP est obligatoirement établi sur le modèle fourni et doit être strictement respecté. **Aucune modification ne peut être apportée** (suppression ou ajout de pages, documents ou annexes notamment).

Il doit être complété sous forme dactylographiée, signé et visé par l'autorité hiérarchique puis déposé sur la plateforme ADMISSIO ou adressé par voie postale, au plus tard le 18 juin 2026, date de clôture des inscriptions.

- Pour les candidates et candidats, **en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite**, résidant dans l'une des collectivités mentionnées à l'Article 72.3 de la Constitution ou à l'étranger bénéficiant, à leur demande, du **recours à la visioconférence** pour passer l'épreuve orale (cf. : *Arrêté du 8 juillet 2024 fixant les conditions et les modalités de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État*).

Cette demande écrite, au format PDF, doit être transmise via la plateforme ADMISSIO ou par voie postale au CMG de Saint-Germain-en-Laye à l'adresse susmentionnée au plus tard le 18 juin 2026 (à 12 heures de Paris) **accompagnée d'un certificat médical** délivré par un médecin agréé par l'administration et comportant la mention : « *aménagement relatif à la visioconférence* ».

L'absence de transmission de ce justificatif rend la demande irrecevable.

- Pour les candidates et candidats, **en situation de handicap**, peuvent obtenir **des aménagements d'épreuve**, en transmettant un certificat médical établi par un médecin agréé, daté de moins de 6 mois avant le déroulement des épreuves et précisant la nature des aides et aménagements sollicités.

La date limite d'envoi postal (cachet de la poste faisant foi) ou de dépôt (plateforme ADMISSIO) du certificat médical est fixée au 18 juin 2026, 12 heures (heures de Paris), délai de rigueur (Article R.352-4 du code général de la fonction publique).

COMMENTAIRE FORCE OUVRIÈRE

FO dénonce le nombre insuffisant de postes ouverts à l'examen professionnel.

FO rappelle que l'examen professionnel doit être un levier de promotion sociale afin de permettre à chacun de valoriser ses compétences.

PARIS, le 4 mai 2026

RECRUTEMENT

